



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Ouverture de la saison hivernale : la branche du Tourisme social et familial (TSF) alerte sur les conditions de logement des saisonniers et en appelle au soutien des pouvoirs publics

Alors que s'ouvre la saison d'hiver, le secteur constate une fois de plus que le logement des saisonniers est le frein le plus important à l'engagement de ces derniers pour la saison.

À la suite de la crise sanitaire et dans un contexte d'inflation élevée, il est plus que nécessaire de soutenir l'activité touristique et particulièrement le recrutement des saisonniers. En effet, tous les professionnels du secteur alertent sur leurs difficultés à pourvoir les postes de travail. L'amélioration des conditions d'accueil des saisonniers devient aujourd'hui une condition essentielle au bon déroulement de l'activité.

La branche professionnelle note que pour de nombreux employeurs du secteur, proposer à ses salariés un logement décent dans sa structure s'avère compliqué, voire impossible en raison :

- D'un parc de logements du personnel conçu en même temps que les établissements il y a plus de 30 ans (on pouvait loger jusqu'à 3-4 personnes dans un même logement) ;
- D'une augmentation substantielle des effectifs pour absorber la réforme des 35h au moment de sa mise en place et pour répondre aux exigences croissantes de qualité de la part de la clientèle ;
- De la forte aspiration des collaborateurs pour avoir des conditions d'hébergement décentes (logement individuel, vie privée/vie professionnelle, etc.).

En outre, le logement en externe à la structure d'accueil comporte un certain nombre de freins :

- La réforme du chômage qui prive une sédentarisation des saisonniers sur les territoires et, par voie de conséquence, de la possibilité d'une location à l'année ;
- L'absence de logements sociaux en station de montagne et balnéaire spécifiques aux saisonniers ;
- L'avènement des locations à la semaine (Airbnb, particuliers à particuliers, etc.) en zone touristique qui rendent les logements indisponibles pour une location à la saison ;
- Des appartements disponibles mais à des prix exorbitants privant les employeurs d'une possibilité d'accès à des logements pour leurs salariés à l'extérieur de leurs établissements.

Face à cette situation, la branche professionnelle demande une mobilisation des acteurs publics dans les territoires concernés.

Des mesures incitatives doivent être mises en œuvre :

- Au même titre que les villes ont une obligation de création de logements sociaux, l'État doit demander aux stations touristiques de répondre de cette même obligation pour les logements des saisonniers, qui sont par définition des logements sociaux ;
- Obliger les propriétaires détenant plusieurs logements en location dans des stations touristiques d'en dédier 20% aux logements saisonniers ;
- Contribuer à ce que le 1% logement permette de créer un parc dédié et/ou d'améliorer les logements existants sur les lieux de travail pour un meilleur confort et une meilleure prise en compte des enjeux énergétiques.

→ Des employeurs commencent à retirer des chambres de la commercialisation pour pouvoir accueillir leurs salariés. La branche souligne cet effort mais revendique le fait que les employeurs ne peuvent pas assumer seuls cet état de fait.

Le rôle des employeurs mais aussi et surtout des collectivités est donc essentiel. Une mobilisation générale est nécessaire afin que la problématique du recrutement ne soit plus un handicap pour les saisons à venir.

Les salariés saisonniers exercent des **métiers essentiels** à la réussite des saisons touristiques. Depuis plusieurs saisons maintenant, les professionnels alertent sur leurs difficultés à les recruter, en particulier depuis la crise sanitaire. Parmi les causes, le logement et la mobilité sont des leviers sur lesquels nous devons agir de façon structurelle.

La branche souhaite que des mesures rapides et audacieuses soient prises pour réguler le marché locatif dans les zones touristiques. Sans cela, la loi de l'offre et de la demande exclura les salariés de leur lieu de travail et mettra ainsi en péril la tenue même des saisons touristiques. Nous disons aux collectivités locales notre disponibilité pour coconstruire des dispositifs de régulation au bénéfice même des territoires et des opérateurs du tourisme.

CONTACT PRESSE

M. Erwann CUAT DIT COEUR (Hexopée)

ecuatditcoeur@hexopee.org

01 41 79 77 44

M. Alex NICOLA & Mme Mélissa MAINGUENÉ (FFTV)

secretariat@fftv.fr

06 41 89 33 67